

longue disgrâce de l'esprit militaire, le temps des nobles chefs, des illustres armées, des grandes choses. » Le roi des Parthes, Vologèse, était l'allié moins que le protégé de Rome : il sollicitait vainement son secours contre les Alains, peuple barbare que plus tard Rome pour son malheur devait connaître². La Bretagne, presque perdue sous Néron par la colère d'une femme outragée, la Bretagne fut reconquise. Les Brigantes, au nord, le peuple le plus puissant de cette île (Yorkshire), furent vaincus par Céréalis (71 et suiv.). Les montagnards de la partie méridionale du pays de Galles (Silures) furent soumis par Frontinus ; ceux de la partie nord (Ordovices) par Julius Agricola (78 et 79), moins illustre peut-être, si Tacite n'eût été son gendre : et, au moyen de ce gué maritime que les soldats romains étaient habitués à franchir, les aigles reparurent dans l'île de Mona (Anglesey). Vespasien retrouva tout ce que Claude avait conquis et ce que Néron avait perdu.

Enfin, Auguste avait mis la main à une tâche autrement importante et difficile ; il avait cherché à combattre les grandes plaies de l'empire, le déclin de la culture, de la population, de la race, de la tradition romaine, au centre même de l'empire, dans l'Italie et dans Rome. Ces plaies, les mauvais princes les avaient aggravées comme à plaisir ; Tibère, tout en les déplorant, avait eu grand soin de n'y pas porter remède. Les princes tant soit peu sensés devaient chercher à les atténuer ; Claude lui-même y avait travaillé, mais faiblement, comme pouvait le faire un prince dominé et décrié.

¹ Sur la première mention des Alains, dans l'histoire, v. Suet., *in Dom.*, 12. Josèphe, *de B.*, VII, 27 (7, 4). Pline, *H. N.*, XIV, 1. Xiphil., LXVI, 15.

C'est cette pensée qui fit que Vespasien, après Auguste et Claude, se proclama censeur avec son fils Titus (75 et 74)¹. Vespasien n'avait ni la manie des titres (il avait eu peine à accepter celui de père de la patrie), ni le culte des souvenirs républicains. Mais il savait de quel travail la censure était le signal, et quelles armes elle mettait entre ses mains.

J'ai dit ailleurs² ce qu'était la censure sous la république : une sorte de révision de l'État, où l'on en faisait, et la statistique pour les besoins journaliers du pouvoir, et la critique pour les besoins moraux de la société ; une pause dans la vie nationale, où la république s'arrêtait et s'interrogeait, non pas sur ses périls et ses intérêts quotidiens, mais sur des intérêts, des périls, des plaies moins apparentes, plus durables et plus radicales. Toutes les fois qu'on voulut toucher aux questions fondamentales et aux maladies de l'empire, on rétablit la censure.

Quels furent, cette fois, les actes de cette magistrature ? Ici, malheureusement, la plume de Tacite nous manque. Avant même l'arrivée de Vespasien à Rome, son récit demeure interrompu. Un jour, peut-être, la chimie le ferait-elle revivre sur quelque parchemin aujourd'hui négligé. Quelques mots épars dans Suétone, quelques passages de l'abréviateur byzantin de Dion Cassius, sont tout ce qui nous reste sur cet acte politique qui, accompli par un penseur sérieux comme Vespasien, devait être sérieux.

Nous n'en connaissons guère que le côté administratif et cérémonial. Nous savons que, comme il se faisait toujours,

¹ Les dates sont données par les monnaies. Le passages de Pline (VII, 50 (49), d'où on veut induire que la censure de Vespasien dura quatre ans, dit plutôt : Il fut censeur, il y a quatre ans.

² *Les Césars ; Auguste*, t. I, § II, p. 218.

les citoyens romains furent dénombrés¹; que Rome fut mesurée², sinon agrandie; que le patriciat, le sénat, l'ordre des chevaliers, furent, comme toujours, passés en revue, et que la liste en fut refaite. A chacune de ces révisions se faisait sentir la loi fatale qui, partout et en tout temps, mais plus encore à Rome et à cette époque, a rendu si courte la durée des familles riches. Le patriciat, qui s'était passé de recrues depuis le premier Brutus jusqu'à César, c'est-à-dire pendant quatre cent soixante-huit ans, complété par César (an de Rome 712); puis, au bout de treize

¹ Dans la huitième région de l'Italie (Gaule cispadane, aujourd'hui duché de Parme, Modénais et Légations) Pline (*Hist. Nat.*, VII, 50 (49)), compte, d'après ce recensement, 81 centenaires, dont trois de 140 ans et un de 150 ans. Ce chiffre me paraît bien difficilement admissible pour une étendue de pays qui ne compte pas aujourd'hui plus de 1,500,000 habitants. Dans toute la France, en 1850, il n'y avait pas plus de 114 centenaires, en 1838, 169. D'ailleurs, le passage de Pline n'est pas sans offrir quelques contradictions.

² Le périmètre de Rome fut, en 828 de R. (75 de l'ère vulg.), évalué à 15,200 pas (19 kilom. 55 m.), dit Pline, *Hist. Nat.*, III, 5). Il ne peut s'agir ici que du *Pomœrium*, qui était encore, quoique difficilement reconnaissable, l'enceinte légale et la seule enceinte existante de Rome. Cette mesure paraît exagérée aux archéologues modernes qui, se basant sur les restes aujourd'hui visibles du *Pomœrium* de Servius Tullius, l'évaluent à 8,000 pas seulement; et, en effet, Denys d'Halicarnasse (IX, 68) confirme cette mesure, lorsqu'il évalue la superficie de ce *Pomœrium* à un peu plus que la citadelle d'Athènes, qui avait 60 stades ou 7,500 pas romains de tour. (Thucydide, II, 15, et son *Scholiaste*.) Mais il ne faut pas oublier que le *Pomœrium* de Servius avait été augmenté par Sylla, César et surtout Claude, qui y ajouta l'Aventin (voy. Tacit., *Annal.*, XII, 55; Gellius, XIII, 14), peut-être par Vespasien lui-même, auquel le Sénat accorde ce droit. (Voy. dans tous les recueils d'inscription, le sénatus-consulte qui fonda son pouvoir.)

Pline donne aussi la longueur additionnée des voies qui, partant de la borne milliaire du *Forum*, aboutissent aux trente-sept portes du *Pomœrium*. Cette longueur est de 50,765 pas, c'est-à-dire en moyenne de 801 pas pour chacune de ces voies. En prolongeant le mesurage au delà des portes et jusqu'aux dernières maisons, *usque ad extrema tectorum*, y compris le camp prétorien, Pline trouve plus de 70,000 pas, en moyenne 1,892 pas pour chaque voie. Ceci prouve (ce qu'on sait d'ailleurs) que Rome avait de beaucoup dépassé son *Pomœrium* et qu'elle allait même au delà de son enceinte actuelle.

ans, par Auguste (725); puis, au bout de soixante-quinze ans par Claude (800), était encore, au bout de vingt-cinq ans, insuffisant aux fonctions sacerdotales, son seul apanage. Dans le sénat de même, les proscriptions et la guerre civile avaient multiplié les lacunes à remplir, les taches à effacer: Vespasien n'avait plus trouvé que deux cents familles sénatoriales, et il dut en ajouter huit cent nouvelles¹. A son tour, l'ordre équestre se trouvait insuffisant. La population civile défailait; il fallut demander des recrues à la province, et Agricola lui-même, que Vespasien fit patricien, né à Fréjus, était un Gaulois². Sur tous ces points, Vespasien ne fit que répéter le travail qu'Auguste avait fait cent ans, Claude vingt-cinq ans avant lui.

Ainsi le patriciat défailant se recrutait de sénateurs; le sénat affaibli puisait dans l'ordre équestre; l'ordre équestre recourait à la *plebs*; Rome à l'Italie; l'Italie aux provinces; la population libre à la population servile; l'empire aux barbares qui, par le chemin de la captivité, de l'esclavage, de l'affranchissement, montaient, de génération en génération, jusqu'au sénat, jusqu'au patriciat peut-être, et devaient un jour monter jusqu'à la puissance suprême.

Mais ce renouvellement trop rapide avait son danger. La tradition, la moralité, la discipline, le patriotisme romain, pouvaient y périr. Auguste, Claude, et Vespasien après eux, essayèrent d'y remédier.

Leur grand moyen (comme c'était aussi la grande mission du censeur) ce fut d'attaquer le luxe. Les idées modernes peuvent en sourire; mais, dans l'antiquité, on se per-

¹ Aurel. Victor, *de Cæsar*.

² Suet., 8. — Tacit., *Agr.*, 4, 9.

suadait que le luxe, en détruisant les patrimoines, détruit aussi les familles. On se disait que le progrès du luxe et même le progrès de la richesse devait multiplier dans un pays le nombre des esclaves, puisque l'esclave était l'ouvrier, l'instrument du luxe, et lui-même parfois un objet de luxe. Or, autant d'esclaves de plus dans un pays, c'était autant de laboureurs, de citoyens, de soldats de moins; aussi les nations antiques ne furent-elles jamais fortes qu'à la condition d'être pauvres.

Sous les prédécesseurs de Vespasien, tout avait porté au luxe : la jeunesse des princes, leur folie, leur despotisme sous lequel le luxe était la consolation de la peur et le dédommagement de la liberté perdue. Au contraire, le vieux, le sévère, le bourgeois, le parcimonieux Vespasien, en donnant plus de sécurité, pouvait demander plus de sagesse. C'est lui qui, voyant un jeune homme venir tout parfumé le remercier de l'avoir nommé à un emploi, lui répondait : « Que ne sens-tu l'ail? » et lui retirait son emploi¹. C'est lui qui, pour arrêter les prodigalités des fils de famille, annulait après Claude tous les emprunts contractés par un fils payables à la mort de son père². Tacite attribue à l'exemple et aux lois de Vespasien, comme aussi aux habitudes plus régulières qu'apportèrent à Rome les sénateurs provinciaux, une influence marquée sur les mœurs de ce temps³. La société plus tranquille sur son avenir fut plus modérée sur la jouissance du présent. On se hâta moins de consumer en débauches un patrimoine

¹ Suet., 8.

² Suet., 11.

³ *Præcipuus adstricti moris auctor Vespasianus.* (Tacit., *Annal.*, III, 55.) Il parle ailleurs de la *parcimonie provinciale.* (*Agric.*, 4.)

qu'on avait plus de chance de conserver; toutes les tables, à l'exemple de celle de Vespasien, plus sûres du lendemain, gardèrent quelque chose pour le lendemain. Un empereur dans Rome pouvait tout faire, même un peu de bien.

Auguste avait également fait la guerre au célibat, fils du luxe, et par lequel périssaient les familles romaines. Vespasien ajouta de nouvelles rigueurs à celles d'Auguste. Il étendit aux fidéi-commis l'exclusion qui existait relativement aux legs : le bénéfice en fut refusé pour la totalité aux célibataires, pour moitié aux hommes mariés sans enfants¹.

Auguste et Claude s'étaient aussi préoccupés des développements de la race servile, qui débordait sur la race libre. Vespasien aggrava l'édit de Claude contre les unions entre libre et esclave. Non-seulement la femme libre qui s'était unie à l'esclave d'autrui dut tomber en servitude; mais les enfants d'un homme libre et d'une femme esclave, quand même celle-ci eût passé pour libre, furent tous réputés esclaves². Et, en même temps, pour ouvrir les portes de la cité à ceux qui venaient y fonder légitimement une famille, Vespasien, élargissant une loi d'Auguste, déclara que l'affranchi latin devenait citoyen romain dès qu'il s'était marié avec une Romaine et qu'il avait un enfant d'un an³.

Ainsi, en toute chose et dans les plus petits détails, Vespasien marchait sur les traces d'Auguste. Il n'y avait guère entre eux qu'une différence de ton. Vespasien était un

¹ *S. C. Pegasianum, de fideicommissis.* V. Paul, IV, *Sent.*, 3. — Gaius, I, *Institutes*, 51, 11, 254 et suiv., 286. — Justin., *Instit. De fidei c. heredit.*, 5.

² Suet., in V, 41. — Gaius, I, 85, 86.

³ *S. C. Pegasianum.* Ce privilège n'existait jusque-là que pour ceux qui s'étaient mariés avant 50 ans : Gaius, I, 31.

Auguste plus vulgaire. Le petit-neveu de César avait gardé une certaine dignité personnelle qui manquait au fils du publicain Sabinus. Vespasien avait du moins le bon goût de ne pas dissimuler son origine et de se moquer des généalogistes officieux qui prétendaient le faire descendre d'un compagnon d'Hercule. Il faisait bien ; car son origine transparaisait en toute chose. Il était affable ; mais sa familiarité allait jusqu'à la trivialité, jusqu'à l'obscénité même du langage (chose mal vue des anciens, plus chastes en paroles qu'en actions). Il était sage financier ; mais sa sagesse en finances s'élevait jusqu'à la fiscalité et au gain sordide. Au début de son règne, proclamé César par la ville d'Alexandrie, il en profita pour écraser Alexandrie d'impôts ; et, comme ce peuple railleur le représentait mendiant une pièce de six oboles, il répondit par un nouvel impôt de six oboles par tête¹. S'il ne tuait pas comme Néron, il ne se faisait pas faute d'effrayer pour dépouiller ; vendant l'impunité aux coupables, l'acquiescement aux innocents, les charges aux ambitieux. Sa vieille concubine Cénis, installée au palais, était chargée de ce trafic, et vendait les audiences de Vespasien au profit de Vespasien. Il aimait assez nommer des magistrats rapaces : « Ce sont des éponges, disait-il, que je presse quand elles sont bien imbibées. » Le sang du maltôtier parlait en lui, et il ne se serait pas pardonné de ne pas faire argent de tout. Un vieil esclave à lui, le revoyant empereur, lui demande sa liberté : Vespasien la lui refuse, à moins qu'il ne la paye. « J'aurais dû m'y attendre, dit ce vieux bouvier. Le re-

¹ Suet., 19. — Xiphil., LXVI, 8. On l'appelait, à cause de la nature de ces impôts, *κωλοπώλητον, παριχέμπορον*, marchand de salaison, marchand de poisson.

nard change de poil ; mais il ne change pas de mœurs¹. »

Et, comme il arrive aux parvenus, quand l'esprit ne leur manque pas tout à fait, une facétie brutale et cynique lui servait à couvrir sa cupidité. Son *humour* était, comme celle des Anglais, de goût inférieur, comique plutôt que délicate, tenant du comptoir et non du salon ; sa gaieté, comme celle de ses pareils, sentait l'argent. — Un de ses commensaux, gagné à prix d'or, lui demande une charge pour un homme qu'il présente comme son frère. Vespasien soupçonne le tour, prend le candidat à part, se fait dire combien il a promis, et se fait donner la somme. Puis, revoyant le protecteur : « Ton frère ! dit-il, ce n'est plus le tien ; c'est le mien aujourd'hui. » — Pendant un voyage, son muletier s'arrête pour faire ferrer ses mules. Un solliciteur profite de cette pause pour parler à César. Celui-ci, qui devine bien que le muletier a été gagné : « Pour quel prix, lui dit-il, as-tu ferré ta mule ? » Et il s'en fait donner la moitié. — On sait sa réponse à Titus, et cet argent mis sous le nez de son fils, en disant : « Trouves-tu qu'il sente mauvais ? » — Ceci, plus cynique au fond, est dans la forme de meilleur goût : une ville lui fait demander la permission de lui élever une statue colossale, au prix d'un million de sesterces ; Vespasien tend la main ouverte aux députés, en leur disant : « Voici le piédestal². »

Vespasien, en effet, était l'Auguste d'une société déchue et d'un siècle qui avait perdu sa noblesse. Mais, quoi qu'il en soit, c'était un Auguste. Il n'était certes pas homme à vouer à qui que ce fût de ses devanciers un culte super-

¹ Suet., 16. — Xiphil., LXVI, 8, 14. — Tacit., *Hist.*, II, 81.

² Suet., 23. — Zonaras, *Ann.*, II. — Xiphil., LXVI, 14.

stitieux ; il les avait trop bien connus. Mais, tout simplement, placé dans la même situation, avec le même bon sens, le même sang-froid, dans un siècle et dans une société pareille, il se trouvait amené à faire les mêmes choses. Il témoignait, une fois de plus, qu'une seule politique était possible et tolérable dans l'empire romain, celle du neveu de César.

CHAPITRE IV

VESPASIEN — LUTTE CONTRE LES PHILOSOPHES

— 75-79 —

Vespasien régnait comme Auguste. Hélas ! il allait finir comme lui. La prospérité et la paix de son début allaient être troublées par les amertumes de la violence, par la triste conviction qu'il avait des ennemis, par des actes de rigueur commandés par le devoir ou imposés à sa faiblesse.

Sans doute, Rome, prise en masse, avait peu le goût de l'opposition. Elle était encore si près de Néron et elle avait tant souffert de la part de Néron, qu'elle aurait eu mauvaise grâce à chicaner un pouvoir si singulièrement adouci. Elle sentait bien que la monarchie augustale, entre des mains modérées, était ce qu'elle pouvait avoir de mieux. Pour une génération née sous Caligula, élevée sous Claude, mûrie sous Néron, Vespasien était l'idéal de la liberté.

Sans doute encore, les souvenirs républicains demeureraient à l'état de simple regret historique, littéraire et ora-